

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juillet 2025

Date de la convocation : 30/06/2025	L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
Membres en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 14	Présents : Benoit BASTIE, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel LIFFRAUD, Michel MUNOZ, Maryse OULES, Jean-Luc PISTRE
Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Elodie BOISSONNADE CALVET par Maryse OULES, Fabrice OLIVET par Philippe GIRBAS, Valérie SEGUIER par François BONO
	Absents ou excusés : Marie-Noëlle BENOIT, Bérangère DETOLSAN, Pauline VIVIES
Secrétaire de séance :	Maryse OULES

DE_2025_041

Objet : Création d'un poste d'assistant comptable au grade de rédacteur et suppression d'un poste au grade d'adjoint administratif principal 2^e classe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'agent occupant le poste d'assistant comptable a demandé sa nomination sur un poste de catégorie B à la suite de sa titularisation dans le grade de rédacteur dans sa commune de référence (Montfa).

L'application du décret de revalorisation du métier de secrétaire de mairie, sa titularisation au grade de rédacteur dans la commune de Montfa, et les fonctions exercées ainsi que son implication dans le bon fonctionnement des services au sein de notre commune justifient de nommer cet agent au grade demandé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi au grade de rédacteur territorial (catégorie B) pour le poste d'assistante comptable. Il appartiendra ensuite à Monsieur le Maire de nommer l'agent sur son nouveau grade.

Aucun recrutement n'étant prévu au poste occupé actuellement, il convient en outre de procéder à la suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (catégorie C).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

DÉCIDE de créer le poste d'assistante comptable au grade de rédacteur territorial et de supprimer le poste d'assistante comptable au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 10 juillet 2025,

PRÉCISE que la quotité du poste ainsi créé est de 10/35^{èmes},

DÉCIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget 2025.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 03 juillet 2025,

La secrétaire de séance,



Maryse OULES

Le Maire,


François BONO

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 081-218101285-20250703-DE_2025_041-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.